

de l'histoire et de notre vie nationale, il soit nécessaire de révoquer un député et même un gouvernement. J'ajoute que, si le Gouvernement, eu égard à tous ces revirements d'opinion, en appelait au pays dans la mesure où l'on peut se fonder sur le résultat des dernières élections complémentaires, sa révocation s'effectuerait avec une étonnante rapidité.

L'honorable député de Frontenac (M. Edwards) affirme que l'honorable député (M. Gould) n'est pas le représentant de l'Assiniboia. A-t-il consulté les relevés de l'élection au cours de laquelle mon honorable ami a reçu son mandat?

M. EDWARDS: Pardon, je n'ai pas dit cela. Je le prie de ne pas dénaturer le sens de mes paroles.

M. CLARK (Red-Deer): Mon honorable collègue a affirmé que le représentant de l'Assiniboia n'en est pas le député, dans le sens ordinaire attribué au mandat des autres députés.

M. EDWARDS: Précisément.

M. CLARK (Red-Deer): J'ai donc cité avec exactitude vos paroles, mais somme toute, c'est là une distinction qui n'a guère d'importance.

M. EDWARDS: Cette expression m'est connue.

M. CLARK (Red-Deer): Cette rectification une fois faite, mon honorable collègue voudrait-il bien me dire sur quoi il se fonde pour affirmer que l'honorable député d'Assiniboia n'est pas député à cette Chambre, au sens ordinaire du mot, cependant qu'il a obtenu une pluralité de 5,294 voix sur un chiffre global de 10,000 voix dans son comté?

M. EDWARDS: C'est parfait.

M. CLARK (Red-Deer): A cet égard, il occupe ici une situation fort extraordinaire et si, demain même, il se faisait une consultation électorale, nombre de députés de l'autre côté et nombre d'autres pourraient perdre leurs mandats. Ce sont les ministériels qui se trouveraient, dans cette situation extraordinaire, s'il faut en juger par le résultat d'une récente élection complémentaire. Mon honorable collègue d'Assiniboia, j'en suis convaincu, briguerait volontiers les suffrages, demain même, dans son comté, et à mon avis le résultat ne serait guère différent. Il n'est pas un seul député parmi les unionistes qui ne partage pas cet avis, puisqu'ils se sont bien donné garde de faire acte de présence dans ce comté.

Ils ont su s'en tenir à distance et n'y ont pas nommé de candidats.

Tout en répétant que je suis un constitutionnel, dans le sens ancien du mot, je suis prêt à donner à mon honorable ami tous les renseignements possibles à ce sujet, mais si de quelque endroit de ce pays un groupe d'électeurs venait me demander de signer un engagement, tout en n'allant pas aussi loin que l'a fait mon honorable ami de Queen-et-Shelburne (M. Fielding) au point d'engager mon avenir en donnant une promesse définie de ce que je devrai faire—je dois admettre que ce serait là pour moi un obstacle bien difficile à surmonter. Depuis que je m'intéresse aux affaires publiques je n'ai cessé de tirer mes propres conclusions et je puis avouer franchement qu'une telle proposition me paraîtrait difficile à accepter et je ne voudrais pas me soumettre davantage à ce sujet pour le moment, je désire féliciter l'honorable député de Calgary-Ouest de son attachement si subitement acquis pour les anciens et sains principes démocratiques. Pour ceux d'entre nous qui se proclament les champions de principes démocratiques plus larges, il est vraiment agréable d'entendre de pareilles confessions de la part de certains honorables députés, même s'ils ne sont démocrates que dans leur propre imagination. Je crois que le sentiment le plus démocratique à ce sujet est celui qu'a énoncé mon honorable ami de Shelburne-et-Queen. Je n'ai pas le moindre doute que dans les quelques mots qu'il a prononcés il a exprimé sur cette question les doctrines de la véritable démocratie. Bien qu'il ait mentionné quel serait l'objet de ses propres prédilections personnelles, la tentative réelle d'enlever au public son pouvoir vient de la part de ceux qui prétendent que lorsque vous avez été élu—par pur accident ou sur question quelconque de politique particulière—vous pouvez siéger ici jusqu'à l'expiration du terme du Parlement, quels qu'aient pu être vos changements d'opinion et malgré tout changement qui aurait pu se produire dans le pays. Cela n'est pas de la démocratie, monsieur le président; c'est gagner le pouvoir, grâce à des subterfuges démocratiques, afin de substituer une autocratie à la démocratie.

N'y eût-il aucune autre raison pour me porter à voter en faveur de cet amendement, je voterais assurément contre pour au moins ces deux raisons-ci. Le comité a dû remarquer sans doute que mon honorable ami de Calgary-Est a fait une distinction très nette entre un engagement par écrit et un mandat impératif; et je suis forcé d'avouer que mon honorable ami de